REPUBLIQUE FRANÇAISE

Soucieu en Jarrest

2025056

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T056-2025

**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Place du Planil, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la délibération n°2021-12-17/06 du conseil municipal du 17 décembre 2021 révisant le tarif des droits de place,
Vu la demande du responsable du cirque ALBARON sollicitant l'autorisation d'occuper la place du Planil pour des représentations programmées du 19 au 21 avril 2025 inclus,
Vu l'état des lieux,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public pour cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur le représentant du cirque ALBARON est autorisé à occuper la place du Planil pour y installer un chapiteau en vue de présenter un spectacle de cirque.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable les 19 et 21 avril 2025, jours des représentations du cirque.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur le représentant du cirque ALBARON devra s'acquitter d'un droit de place d'un montant de 50 € par jour de présence, soit 150 € avant son installation.

ARTICLE 4 : Monsieur le représentant du cirque ALBARON est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de l'évènement.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le représentant du cirque ALBARON, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur le représentant du cirque ALBARON.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 11 avril 2025

Le Maire,
Arnaud SAVOIE

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST 69510

Publié le : 15/04/25

MAIRIE Place de la Flette
69510 Soucieu-en-Jarrest

Tél : 04 78 05 26 33
E-mail : contact@soucieu-en-jarrest.fr

www.soucieu-en-jarrest.fr